

Belmont, le 24 avril 2025

---

**Préavis n° 04/2025  
Au Conseil Communal**

## **Route de la Cérèce**

**Renouvellement des canalisations de  
récolte des eaux de surface et de la  
chaussée**

## TABLE DES MATIERES

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| 1. Préambule.....              | 3 |
| 2. État des lieux.....         | 3 |
| 2.1 Canalisations .....        | 3 |
| 2.2 Chaussée.....              | 4 |
| 3. Descriptif des travaux..... | 5 |
| 3.1 Canalisations .....        | 5 |
| 3.2 Chaussée.....              | 6 |
| 4. Enquête publique .....      | 6 |
| 5. Coût des travaux .....      | 7 |
| 6. Conclusions .....           | 8 |

Au Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Le secteur entre le carrefour de la route de la Métraude et l'accès à la Coulette présente depuis de nombreuses années des problèmes d'écoulement des eaux de ruissellement. Le mauvais état général des canalisations et des grilles de récolte des eaux provoque régulièrement, lors de pluies persistantes, des inondations du secteur. De plus l'état de la chaussée présente des signes de vieillissement avérés résultat d'un dimensionnement dépassé pour la charge de trafic actuelle. La situation relevée motive le présent préavis.



## 2. État des lieux

L'étude réalisée par notre mandataire, le bureau JMJ SA, a permis de récolter les informations afin d'avoir une vision d'ensemble du fonctionnement de la zone, de l'état des réseaux et de la chaussée.

### 2.1 Canalisations

Il apparaît d'une part l'existence de deux conduites de drainage situées de part et d'autre de la chaussée. Ces deux conduites de drainage ont également le rôle de collecteur des eaux claires. Les grilles de récolte des eaux de surfaces sont directement reliées sur ces collecteurs.

Les conduites principales de drainage présentent un état de fonctionnement qualifiable de moyen à très dégradé selon les localisations qui s'explique par la composition de différents matériaux et de réduction de section, PVC Ø 160 mm sur certains tronçons et béton Ø 200 mm sur d'autres. Ces réductions de section et des dégradations de différentes natures : calcifications, déboîtement des tuyaux, fissures, introductions des

sacs de route réduisant la section, présence de racines à l'intérieur des conduites influent fortement sur le potentiel d'écoulement.

Également, il apparaît à certains endroits que la pente d'écoulement des eaux est nulle voire en légère contrepente. Cela crée des zones de présence d'eau stagnante.

D'autre part, les grilles de chaussée et sacs de route présentent un état de dégradation parfois important. Des raccordements sur les conduites existantes ont été réalisés à l'aide de différents matériaux et présentent des non-conformités (raccords directs sans dépotoir, pénétration trop importante à l'intérieur du drain collecteur...). Ces éléments conduisent à ne pas garantir l'efficacité totale de l'écoulement des eaux.

Le relevé altimétrique de la chaussée montre que les profils existants permettent de conduire les eaux de ruissellement dans les grilles de chaussée existantes de part et d'autre de la route.

Enfin l'étude sur le secteur se déversant sur ces canalisations a permis de déterminer que les réseaux existants n'avaient pas les capacités suffisantes pour assurer la gestion de l'écoulement des eaux claires.

D'autre part, une mise à jour du PGEE doit être entreprise avec l'intégration des renseignements concernant l'état des réseaux situés dans la zone et l'étude des bassins versants.



*Grille de récolte des eaux avec état de stabilité alarmant (vides au niveau de la structure porteuse de la chaussée)*

## 2.2 Chaussée

Selon le rapport de l'état des chaussées communales effectué par la société INFRALAB en 2023, il a été relevé que la route de la Cérèce présentait un état de dégradation avancé et que des travaux de réfection devenaient urgents. C'est pour cette raison que la Municipalité a souhaité intégrer la réfection de la chaussée également dans ce préavis.



État de la chaussée

### 3. Descriptif des travaux

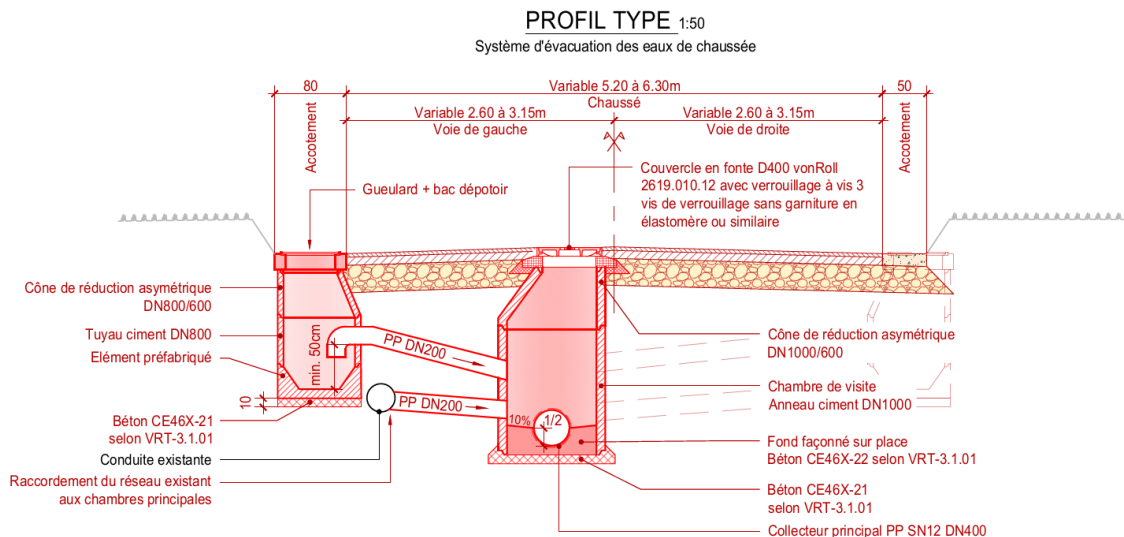
#### 3.1 Canalisations

Étant donné les différents constats sur l'existant et les déficits observés par rapport au bon fonctionnement de l'évacuation des eaux, il nous a été préconisé de procéder à des mesures d'assainissement du réseau d'eaux claires selon la proposition présentée.

- **Réalisation d'un nouveau collecteur central et maintien en service des drains périphériques de la chaussée.**

Cette solution consiste à **créer un nouveau réseau d'eaux claires** tout au long de la chaussée.

Les sacs dépotoirs existants seront remplacés et connectés au nouveau collecteur de récolte des eaux claires.



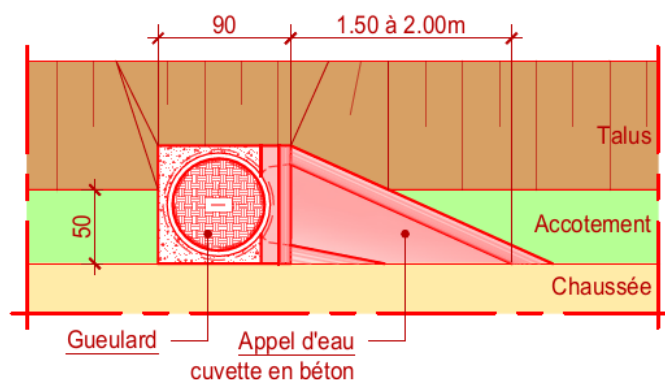
Les drains périphériques seront quant à eux maintenus en fonction.

Cette mesure lourde présente l'avantage de pouvoir mettre en conformité les conduites en regard du dimensionnement. Elle permet également de choisir un emplacement préférable sous la chaussée pour s'affranchir de la proximité des arbres et des dégâts causés par leurs racines.

En effet, au vu des constatations sur place, il est nécessaire d'exécuter à minima une réfection des accotements et des appels d'eau en direction des grilles.

### VUE EN PLAN 1:50

Appel d'eau



Les bords de route seront réfectionnés afin de permettre un guidage optimal des eaux de la chaussée vers les points de récolte.

## 3.2 Chaussée

L'assainissement et la réalisation de nouvelles conduites dimensionnées pour le long terme nous permettent ainsi de **prévoir la nouvelle chaussée** de manière à ce que celle-ci réponde aux normes de trafic en vigueur pour la circulation relevée.

**La surface considérée correspond à 1'900 m<sup>2</sup>.** Les accotements seront revus ainsi que la géométrie de l'accès à la route de la Métraude.

Un marquage de teinte différente le long du tronçon réfectionné permettra de délimiter une zone de protection pour piétons et vélos, identique au marquage fait sur le chemin de Chatruffe.

## 4. Enquête publique

Les travaux prévus dans le présent préavis se situent sur le domaine public, elles n'ont pas d'incidence sur les parcelles privées. Une mise à l'enquête pour ce secteur n'est donc pas nécessaire.

## 5. Coût des travaux

Le résultat de l'appel d'offres selon la procédure ouverte des marchés publics pour les travaux de génie civil, les prestations spéciales et les honoraires d'ingénieurs pour l'exécution des travaux est présenté ci-après :

| Travaux                                                | Montants HT |            |                   |
|--------------------------------------------------------|-------------|------------|-------------------|
| <b>Conduite d'évacuation, grille de route chaussée</b> | <b>CHF</b>  |            | <b>570'395.00</b> |
|                                                        |             |            |                   |
| Offre Génie civil, part Canalisations                  | CHF         | 245'500.00 |                   |
| Offre Génie civil, part Chaussée                       |             | 324'895.00 |                   |
| <b>Ingénieur civil, géomètre</b>                       | <b>CHF</b>  |            | <b>28'405.00</b>  |
|                                                        |             |            |                   |
| Honoraires                                             | CHF         | 21'985.00  |                   |
| Étude Hydrique                                         | CHF         | 3'920.00   |                   |
| Géomètre                                               | CHF         | 2'500.00   |                   |
|                                                        |             |            |                   |
| <b>Divers et imprévus ~10%</b>                         | <b>CHF</b>  |            | <b>59'880.00</b>  |
| <b>Total Hors taxe</b>                                 | <b>CHF</b>  |            | <b>658'680.00</b> |
| TVA 8.1 %                                              | CHF         |            | 53'353.10         |
| <b>Total TTC</b>                                       | <b>CHF</b>  |            | <b>712'033.10</b> |
| <b>Montant demandé TTC arrondi</b>                     | <b>CHF</b>  |            | <b>715'000.00</b> |

## 6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal n° 04/2025 du 24 avril 2025 « Route de la Cérèce - Renouvellement des canalisations de récolte des eaux de surface et de la chaussée »,
- Ouï le rapport de la Commission technique nommée à cet effet,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 307'450.00 TTC, destiné à financer les travaux de **renouvellement des canalisations**, lequel sera porté sur compte de bilan n° 9141.00.00 et l'immobilisation n°20250402, puis amorti en 30 ans par le compte 460.3312.02.
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 407'550.00 TTC, destiné à financer les travaux de **renouvellement de la chaussée**, lequel sera porté sur compte de bilan n° 9141.00.00 et l'immobilisation n°20250401, puis amorti en 30 ans par le compte 430.3311.00.

Direction des Travaux et des Services industriels  
Philippe Michelet

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025.

### Au nom de la Municipalité

La Syndique

  
Nathalie Greiner

Le Secrétaire municipal

  
Grégoire Vagnières